Image not found or type unknown

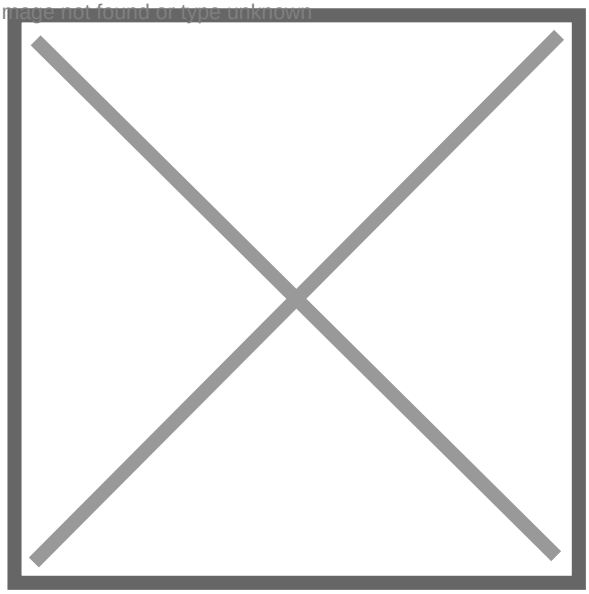

La sécurité sociale a t-elle une obligation de confidentialité ?

Par **asalyah**, le **03/11/2008** à **11:16**

Bonjour,

Ma question concerne les obligations de la sécurité sociale, je m'explique.
Je leur ai remis en main propre au mois d'aout, des feuilles de remboursement (~ 300 €) et je n'ai toujours pas été remboursé. Il m'ont demandé de faire des duplicatas (100 € de la somme due correspond à des soins bien antérieur, je ne sais plus à qui m'adresser). Je voulais donc savoir si la sécurité sociale devait répondre à une obligation de confidentialité ? Si oui, puis-je faire marcher cette carte ?

Merci par avance.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés